

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

ÉCOLE RÉGIONALE DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES



1, rue Joseph Cugnot, CO 60034 54035 NANCY Cedex Tél.: 03 83 85 38 49 | Email: *iade@chru-nancy.fr*

Nico DECOCKDirecteur des Soins, Directrice de l'Ecole

Pr Hervé BOUAZIZDirecteur scientifique

RÉFÉRENTIEL DES ÉVALUATIONS 2025-2027

(Version corrigée : septembre 2025)

L'ensemble de ce document se veut :

- En conformité avec l'Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste modifié par l'Arrêté du 17 janvier 2017 (JORF n°0020 du 24 janvier 2017 texte n° 14)
- Répondre au dispositif d'expérimentation de l'Universitarisation des écoles d'infirmières spécialisées

Ce référentiel présente et précise :

- Nos intentions et choix pédagogiques dans le processus d'évaluation
- L'organisation des évaluations
- Les critères d'évaluation et de notation des différentes épreuves.
- Le règlement cadrant la mise en œuvre des évaluations.

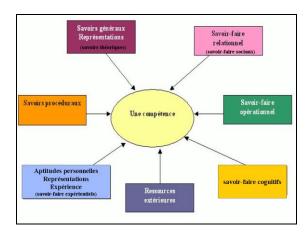
SOMMAIRE.

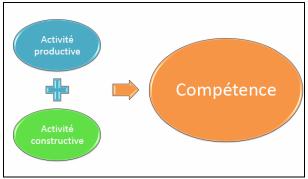
1 PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DANS UN NOUVEAU CONTEXTE	3
1.1 Des valeurs de justice, d'équité et d'égalité	4
1.2 Une cohérence faite de rigueur et de transparence	4
2 LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : ELEMENTS PRESCRIPTIFS	4
3 ORGANISATION DE L'ÉVALUATION	5
3.1 Choix d'école	5
3.2 Évaluation d'une compétence : support méthodologique	
3.2.1 Évaluation et niveaux taxonomiques	<u>6</u>
3.2.2 Évaluations théoriques et type d'épreuve	
3.2.3 Règles de notation	
3.2.4 Organisation des épreuves de validation	
4 ORGANISATION DES ÉVALUATIONS4 DELIVRANCE DU DIPLOME	
5 ÉVALUATION DE LA QUALITÉ	17
5.1 Démarche qualité	17
5.2 Indicateurs de suivi	17
BIBLIOGRAPHIE	17
ANNEXE 1 : MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES CHARTE DES EXAME de l'obtention du DEIA	
(Directement inspirée de la charte des examens de l'Université de Lorraine, version Ma	ars 2018)18
ANNEXE 2 : MÉTHODOLOGIE ATTENDUE DES TRAVAUX ÉCRITS	22
ANNEYES - CARNET DE STAGE	31

a formation IADE (sanctionnée par le Diplôme d'État et reconnue au grade Master) est construit dans une logique d'acquisition progressive de compétences. Elle s'intègre dans le système Licence, Master, Doctorat (LMD).

1 PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DANS UN NOUVEAU CONTEXTE.

La compétence est multidimensionnelle car elle est au carrefour de nombreux savoirs :





Source: M. Nagels, CEEIADE 2009 et 2012

C'est pourquoi l'évaluation doit faire appel aux différentes dimensions de la compétence : les connaissances, les habiletés, les attitudes. Elle évolue dans le temps et suit un processus d'acquisition. À ce titre, le tableau présentant la progression attendue dans l'acquisition des compétences est commun à toute l'équipe et constitue le socle de l'accompagnement des étudiants.

Proposition de progression d'acquisition des compétences en fonction des semestres



CEEIADE, C. Muller, 2012

L'ensemble de l'équipe pédagogique s'accorde sur les principes suivants :

- Les évaluations doivent explorer toutes les dimensions de la compétence
- Les modes d'évaluation doivent varier, tout en évitant la multiplication et la répétition des évaluations
- L'organisation des évaluations doit être fixe dans le temps et ses modalités.

À tout moment, l'étudiant doit pouvoir se situer au regard de son niveau et du niveau d'acquisition attendu de la compétence. C'est pourquoi il apparait comme essentiel d'associer en permanence :

- Evaluation formative et normative
- Mise en situation de travail et réflexivité à distance
- Entrainement évaluatif pour que l'étudiant connaisse son niveau et s'auto-évalue

1.1 Des valeurs de justice, d'équité et d'égalité.

Chaque étudiant a des droits dans la formation ; ceux-ci ne doivent pas être omis dans le processus d'évaluation.

Ceci sous-entend que les conditions d'exigence soient uniformes pour tous et que pour être équitables, il faut donner à chacun des meilleures occasions de réussite.

L'évaluation repose donc sur un « agir éthique », partagé par l'ensemble des participants au processus.

1.2 <u>Une cohérence faite de rigueur et de transparence</u>

L'évaluation fait partie du processus et de la dynamique d'apprentissage, elle doit cependant faire appel à des principes directeurs stables dans le temps :

- Elle repose sur le jugement professionnel de l'évaluateur ;
- Elle est en conformité avec le référentiel de formation ;
- Elle favorise le rôle actif de l'apprenant et sa responsabilisation ;
- Elle est en lien avec les attendus professionnels (compétences en lien avec le diplôme visé).

Il n'en reste pas moins que la notation ne peut être que dichotomique en évaluation normative. C'est l'évaluation formative qui permettra à l'étudiant de progresser.

L'évaluation doit être en relation directe avec l'apprentissage et le référentiel formation qui l'encadre. Le lien entre ce qui est évalué et ce qui a fait l'objet d'apprentissage doit être évident et clair.

L'évaluation doit être soucieuse d'exactitude et de précision, les modalités doivent être connues et non modifiées en cours de processus.

L'ensemble des choix et procédures, faisant appel aux tuteurs et aux terrains de stage feront l'objet d'une co-construction et d'une présentation aux co-jurys grâce à une communication large.

2 <u>LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : éléments prescriptifs.</u>

Principes d'évaluation et de validation (Arrêté du 23/07/2012 - Annexe III, principes pédagogiques) : « Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques. Une démarche de mise en lien et perspectives des différents acquis sera favorisée lors de la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, y compris lors des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques.

La validation des unités d'intégration reposera sur :

- L'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- La mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations ;
- La capacité d'analyse des situations proposées.

La validation des stages reposera sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations ».

Arrêté du 23 juillet 2012, modifié par l'arrêté du 17 janvier 2017

Article 20 : « L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des écoles. Cette organisation est présentée au conseil pédagogique en début d'année scolaire et les étudiants en sont informés.

La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des unités d'enseignement dans le référentiel de formation défini à l'annexe 3. La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens ».

Article 21 : La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Article 21 bis: La compensation des notes s'opère entre des unités d'enseignement du même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 08/20.

Article 22 : Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session se déroule au plus tard en septembre.

En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se représenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

Article 23: Le passage en 3^{ème} semestre s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 ou par la validation de 54 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

La totalité des unités d'enseignement des semestres 1 et 2 doivent être impérativement validées pour le passage en troisième semestre.

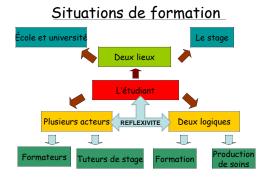
Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères de validation voient leur situation examinée par le conseil pédagogique. Le directeur de l'école, après avis dudit conseil, statue sur l'aptitude de l'étudiant à poursuivre la formation et en fixe les modalités.

Article 24 : « L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Dans chaque stage, les professionnels du lieu de stage proposent la validation totale ou partielle de compétences et renseignent la feuille d'évaluation par la mention « stage validé » ou « stage non validé » justifiée par une argumentation précise et factuelle.

3 ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

3.1 Choix d'école.

La formation IADE se déroulant en alternance (deux lieux : <u>école</u> et <u>stage</u>), l'évaluation des compétences acquises se situe dans ces deux lieux.



Pour être dit COMPÉTENT, un étudiant doit avoir, à la fois :

- Avoir emprunté une démarche (et l'expliquer) ;
- Avoir suivi un processus (et l'argumenter);
- Avoir réalisé une production (réussie ou non) ;

Le lien entre compétences évaluées et situations de travail doit être visible et le temps prévu pour les évaluations ne doit pas excéder 5% de la durée du référentiel (source : OIF, quide n°5, page 38).

3.2 Évaluation d'une compétence : support méthodologique.

L'évaluation d'une compétence (pour rappel : multidimensionnelle) fait appel à trois dimensions, l'évaluation doit permettre d'en évaluer les divers attributs.

Raisonnement intellectuel	Attitudes et comportements	Réalisations techniques
Connaissances théoriques		
factuelles = QCM		
Connaissances théoriques		
construites = QROC		
Résolution de pbs simples		
= QROC clinique		
Analyse, résolution de	e problèmes, décision =	

Analyse, résolution de problèmes, décision = ANALYSE DOSSIER

Résolution de problèmes, collaborer, coopérer = TRAVAIL de GROUPE

Comprendre, analyser, décider et s'organiser = QUESTION RÉDACTIONNELLE Comprendre, analyser, résoudre, décider, coopérer et s'organiser = STAGE CLINIQUE

3.2.1 Évaluation et niveaux taxonomiques.

L'évaluation du raisonnement se base sur les six niveaux de la Taxonomie de Bloom et situe certaines méthodes d'évaluation envisagées comme précisé ci-dessous.

Pour évaluer le raisonnement intellectuel, trois niveaux sont à explorer :

- Niveau 1 = accès = mémorisation
- Niveau 2 = analyse des données
 - Niveau 2.1 = analyse simple
 - Niveau 2.2 : analyse complexe
- Niveau 3 = résolution de problèmes

Pour évaluer les réalisations techniques, deux niveaux sont à explorer :

- Niveau 1 = réalisation en contexte simple (tâche unique, geste technique ...)
- Niveau 2 = réalisation en contexte complexe (prise en charge globale)

Objectif cognitif Habileté	Connaissance	Compréhension	Application	Analyse	Synthèse	Jugement Évaluation
Type d'épreuve	QCM QROC indice de confiance	QRC	QROC cause-effet OC solutions généra QROC Clinique	les	Question	rédactionnelle
Caractérisation de ce niveau hiérarchique	Repérer de l'information et s'en souvenir. Connaître des événements, des dates, des lieux, des faits. Connaître de grandes idées, des règles, des lois, des formules.	Saisir des significations. Traduire des connaissances dans un nouveau contexte. Interpréter des faits à partir d'un cadre donné.	Réinvestir des méthodes, des concepts et des théories dans de nouvelles situations. Résoudre des problèmes en mobilisant les compétences et connaissances requises.	Percevoir des tendances. Reconnaître les sous-entendus. Extraire des éléments. Identifier les parties constituantes d'un tout pour en distinguer les idées	Utiliser des idées disponibles pour en créer de nouvelles. Généraliser à partir d'un certain nombre de faits. Mettre en rapport des connaissances issues de plusieurs domaines.	Comparer et distinguer des idées. Déterminer la valeur de théories et d'exposés. Poser des choix en fonction d'arguments raisonnés. Vérifier la valeur des preuves. Reconnaître la part de subjectivité.
Capacité à	Mémoriser et restituer des informations dans des termes voisins de ceux appris.	Traduire et interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris.	Sélectionner et transférer des données pour réaliser une tâche ou résoudre un problème.	Distinguer, classer, mettre en relation les faits et la structure d'un énoncé ou d'une question.	Concevoir, intégrer et conjuguer des idées en une proposition, un plan, un produit nouveaux.	Estimer, évaluer ou critiquer en fonction de normes et de critères que l'on se construit.

Verbes d'action	Citer Décrire Définir Énumérer Désigner Nommer Sélectionner Identifier Annoter etc.	Expliquer Démontrer Préciser Interpréter Résumer Traduire Illustrer Discuter Extrapoler etc.	Appliquer Adapter Employer Compléter Calculer Résoudre Etablir Mettre en œuvre Poser Représenter Schématiser Traiter, etc	Décomposer Extraire Rechercher Choisir Discriminer Comparer Catégoriser Inférer Hiérarchiser etc	Composer Construire Créer Élaborer Inventer Mettre en rapport Organiser Planifier Réarranger etc	Evaluer Juger Argumenter Critiquer Décider Tester Justifier Défendre Recommander etc.
Critère d'évaluation	La réponse donnée est identique à celle qui devait être mémorisée.	La réponse donnée a le même sens que l'information à reformuler.	La règle imposée ou choisie a bien été appliquée et le résultat est juste (une seule solution possible).	La réponse donnée est juste et complète.	Réponse perti viable, et origi	nente, scientifiquement nale.

Source : Université Paris Descartes (http://wiki.univ-paris5.fr/wiki/Taxonomie de Bloom)

3.2.2 Évaluations théoriques et type d'épreuve.

3.2.2.1 QCM (question à choix multiple)

Il existe trois sortes de QCM (du plus simple au plus complexe dans la taxonomie) dont le temps estimé de réponse est de 1 minute/QCM clinique. L'objectif est de questionner rapidement un grand nombre de connaissances, et d'explorer le niveau 1 de la taxonomie.

Pour un QCM, l'étudiant doit répondre à un énoncé en cochant la ou les réponses justes ou fausses (l'énoncé doit être explicite quant à l'attendu).

Les questions à formulation négative seront proscrites.

3.2.2.2 **QROC** (questions à réponses ouvertes et courtes)

Une QROC est une question appelant une réponse ouverte et courte (environ 5 à 10 lignes).

Elle permet à l'étudiant de restituer des connaissances mémorisées, le correcteur attendant une réponse conforme au cours donné, aux connaissances actuelles de la science et aux attendus professionnels IADE. C'est la mémoire *spontanée* qui est sollicitée.

Le QROC permet d'évaluer le niveau 1 de la taxonomie, tout en laissant à l'étudiant le choix de sa rédaction et du mode de réponse. (Le calcul de dose est considéré comme un QROC).

Le temps estimé de réponse est de 5 minutes/QROC.

3.2.2.3 QROC clinique

La question débute par la présentation d'une situation clinique, en quelques lignes.

Puis trois ou quatre QROC se rapportant à ce cas sont posées en explorant : connaissance, compréhension, application, analyse. L'étudiant doit répondre, dans l'ordre, de manière contextualisée et adaptée au cas présenté.

L'exactitude des réponses apportées est évaluée en correspondance avec leur véracité scientifique et les éléments de l'énoncé en lien avec la pratique professionnelle IADE.

Le temps estimé de réponse est de 15-20 minutes/QROC clinique.

3.2.2.4 Analyse de dossier (oral et/ou écrit)

Modalité d'évaluation choisie : Travail d'analyse d'une situation clinique, en lien avec les **objectifs** identifiés de l'enseignement de l'UE 6 et faisant appel à l'ensemble des connaissances acquises par l'étudiant, en fonction de son niveau de formation.

- **Général**: Permettre à l'étudiant de mobiliser les différents savoirs acquis pour appréhender différentes situations professionnelles.
- Spécifiques :
 - Identifier les problèmes réels et potentiels d'un patient dans une situation d'anesthésie, de réanimation ou d'urgence et les actions IADE à entreprendre.
 - Utiliser les modes de raisonnement adaptés à l'évaluation des situations de soins en anesthésie, réanimation ou d'urgences.

Le résultat attendu est l'acquisition :

- De capacités à recueillir des données de dossier : examen clinique, examen paracliniques, méthode de lecture discriminante d'un dossier d'anesthésie.
- De méthodes d'analyse et de compréhension d'une situation.
- D'une démarche du raisonnement clinique : l'observation, le questionnement, induction, déduction, pensée critique avec difficulté et maitrise croissante tout au long des études.

L'étudiant doit être capable de :

- Présenter synthétiquement un dossier clinique
- Discriminer les éléments d'un dossier et les mettre en lien avec des éléments théoriques
- En déduire les problèmes posés et les impératifs de prise en charge anesthésique (objectifs de prise en charge et les axes d'action spécifiques).

Déroulé pratique :

Après avoir rendu un document écrit, l'épreuve orale d'une durée de 20 à 40 minutes maximum/étudiant. C'est une épreuve individuelle, qui se déroule devant l'ensemble de la promotion et un jury d'au moins deux personnes (un cadre formateur et IADE tuteurs ou cadres).

3.2.2.5 Travail individuel d'analyse de dossier ou de situation (UE 4.2)

Ce travail valide 4 ECTS et se réalise selon les modalités suivantes :

- Travail de groupe
- Rendu d'un Power Point et présentation orale
- Analyse d'une fiche « incident » avec utilisation d'au moins un outil d'analyse de gestion des risques (cas fourni) en s'appuyant sur :
 - Les enseignements dispensés dans l'UE 4.2.
 - Les supports méthodologiques de « gestion des risques ».
 - Une recherche bibliographique complémentaire.
 - Une discussion permettra d'apporter des éléments de compréhension et d'envisager des éventuelles mesures préventives, curatives, organisationnelles réalistes.
 - Immédiates, en urgence, pour le patient et pour les soignants.
 - À court terme en termes d'organisation.
 - À long terme en termes d'organisation et de procédures.
- Respect de l'ensemble des règles communes d'écriture et de mise en page (voir document spécifique : travail écrit n°3).

3.2.2.6 Mémoire de recherche

Voir procédure spécifique.

Au terme de cet exposé, l'équipe pédagogique affirme ses choix organisationnels :

- 1. Le type d'épreuve est choisi en référence au programme d'enseignement défini par l'expérimentation, en fonction du type de connaissances et d'aptitudes à acquérir et en lien avec le niveau taxonomique attendu.
 - Il y aura ainsi des épreuves pratiques, écrites, orales, individuelles ou en groupe.
- 2. Une évaluation théorique d'une heure équivaut à la validation d'environ 25-30 h de cours.
- **3.** Nous considérons le temps nécessaire à l'étudiant pour répondre lors de l'épreuve normative :
 - 1 min pour un QCM
 - 5 min pour un QROC simple
 - 15 min pour un QROC clinique avec 3/4 QROC de différents niveaux taxonomiques
 - 15 à 20 min pour une question rédactionnelle

Chaque épreuve comportera un temps de 10 mn pour lecture et relecture du sujet.

3.2.3 Règles de notation.

Conformément à l'arrêté du 23/07/2012, aux choix d'école précisés dans le projet pédagogique et aux règles d'évaluation en vigueur à l'Université de Lorraine, une unité d'enseignement est validée après avis du jury semestriel.

Le principe premier est que la note obtenue doit être ≥ 10/20, sauf dans le cas des compensations prévues à l'Arrêté du 17 janvier 2017. Chaque UE a pour valeur celle des ECTS qui lui sont attribués.

La notation de chaque type d'épreuve se fait comme suit :

QCM	Selon grille pré établie : si 1 réponse possible, QCM juste = x¹ pt – QCM faux = 0 - Si réponse incomplète au QCM sans aucune erreur, prorata selon les bonnes réponses (si 2 réponses possibles, ½ x par bonne réponse ; si 3 réponses possibles, 1/3 x par bonne réponse)
QROC simple	Notation de chaque QROC sur x points, selon une grille de correction pré établie
QROC clinique	Notation de chaque question sur x points, selon une grille de correction pré établie
Question rédactionnelle	Notation de chaque question sur x points, selon une grille de correction pré établie
Présentation dossier	Notation de l'épreuve (oral et/ou écrit) sur 20 pts selon grille pré établie

Une copie peut faire l'objet d'une double correction chaque fois que nécessaire. Chaque note d'une épreuve pour une UE sera rapportée sur 20 points.

3.2.4 Organisation des épreuves de validation.

En référence à l'annexe IV de l'arrêté du 17/01/2017, certaines épreuves peuvent être organisées **simultanément** (sous UE évaluées en même temps, mais une note spécifique est attribuée à chaque sous UE) et/ou être **compensées** (cf. article 1^{er} de l'arrêté du 17 janvier 2017) : les modalités sont précisées dans les tableaux ci-dessous.

L'ensemble des évaluations sont proposées par les formateurs, à partir des propositions des enseignants et des professionnels qui ont réalisé des enseignements. Ils construisent les sujets dans le respect des engagements pris dans ce référentiel.

Les sujets sont définitivement validés après avis d'un comité de lecture et de validation des examens.

Les corrections des épreuves sont réalisées par des personnes ressources, de par leur expertise ou en tant que référent d'UE ou responsable de cours ainsi qu'aux membres de l'équipe pédagogique si besoin.

Les épreuves sont organisées selon le calendrier prévu en début d'année et porté à la connaissance des étudiants.

Les modalités d'organisation, de suivi et de réclamation sont prévues dans la charte des examens (cf. Annexe 1)

3.2.5 Évaluations de stages et des compétences cliniques.

En référence à l'article 24 de l'arrêté du 23 juillet 2012, les périodes de stage font l'objet d'une évaluation, argumentée et qui aboutit à la proposition de validation du stage par l'équipe encadrant l'étudiant grâce à une évaluation de l'acquisition des compétences cliniques. Chaque stage fait l'objet d'une évaluation et d'un compte rendu.

-

¹ X = à déterminer pour obtenir une note /20 par UE.

4 ORGANISATION DES ÉVALUATIONS.
Conformément au référentiel du 23/07/2012 et à l'expérimentation, les évaluations seront organisées comme suit :

Répartition	du ten	nps de	formati	ion FOR	RMATIC	N IADE	(grade	maste	r, 120 E	CTS)											
	1er Se	emestre	2e Sei	mestre	3e Se	mestre	4e Ser	nestre	Total	des 2ans					rincino	at mátl	ndologi	ام ام ا	/aluation	,	ORGANISATION
CALENDRIER	Semaine S	Heures	Semaine s	Heures	Semaine s	Heures	Semaine s	Heures	Semaine S	Heures	TPG	ECTS			mincipes	et meu	louologi	e ue i ei	raiuativi	ı	ONDARISATION
Enseignements théoriques, travaux recherche, évaluation	8	280	6	210	8	280	4	140	26	910											
UE1:SCIENCES HUM AINES, SOCIALES ET	DROIT					45		30		75	30	6									
UE 1.1 Psycho-sociologie et anthropologie						10				10		1	travail de grou	pe restreint é	valuant le cont	enu des ensei	nenents de l'U	E concernée (é	ducative et pé	dagoique	
UE 1.2 Pédagogie						10				10		1	travail de grou	travail de groupe restreint évaluant le contenu des enseignenents de l'UE concernée (éducative et pédagoique					Evaluations simultanées		
UE 13 Organisation, interdisciplinarité et travail en équipe dans des situations d'urgence, d'anesthésie et de réanimation						10				10		1	travail de groupe restreint évaluant le contenu des enseignenents de l'UE concernée (éducative et pédagoique					dagoique			
UE 1.4 Santé publique : économie de la santé et épidémiologie						15				15		1	analyse comm	entée d'une é	tude statique	en groupe rest	reint en lien av	ec l'économie	de la santé et l'	épidémiologie	Evaluation simultanée avec UE 5.1 et 5.5
UE 1.5 Droit, Ethique et Déontologie								30		30		2	travail écrit d'	analyse d'une	situation cliniq	ue rélalisé en i	ndividuel				Evaluation simultanée à UE 6.4
ECTS						4		2		6											
UE2 SCIENCE PHYSIQUES, BIOLOGIQUES E MEDICALES	Ī	60	0	60	0	0	0	0		120	30	8									
UE 2.1. Physique, biophysique, chimie, biochimie et biologie cellulaire		10		10						20		1	évaluation ind	viduelle et éc	rite des connai	ssances par se	mestre				
UE 2.2. Physiologie intégrée et physiopathologie		30		20						50		3	évaluation individuelle et écrite des connaissances par semestre				Evaluations simultanées				
UE 2.3. Pharmacologie Générale		10								10		1	évaluation individuelle et écrite des connaissances par semestre								
UE 2.4. Pharmacologie spécifique à		10		30						40		3	évaluation individuelle et écrite des connaissances par semestre								
l'anesthésie réanimation et l'urgence ECTS		4		4						8		Ť									
UE3 FONDAMENTAUX DE L'ANESTHESIE, REANIMATION ET URGENCE		135		105						240	60	14									
UE 3.1. Les techniques d'anesthésie, réa	nimatio	n et urge	nce, prin	cipes et i	mises en	œuvre (1	ère parti	e)		60		2									
UE 3.1.1. Principes		25								25		1	Evaluation ind	viduelle							Evaluations
UE 3.1.2 : Les mises en œuvre		35								35		1	Evaluation ind	viduelle							simultanées
UE 3.2. Les techniques d'anesthésie, réa	nimatio	n et urge	nce, prin	cipes et	mises er	œuvre (2	2ème par	tie)		50		2									
UE 3.2.1. Principes				25						25		1	évaluation écr	te individuelle	e associant con	trôle de conna	ssances et anal	yse de situatio	n		Evaluations
UE 3.2.2 : Les mises en œuvre				25						25		1	évaluation écr	te individuelle	associant con	trôle de conna	ssances et anal	yse de situatio	n		simultanée
UE 3.3 Les modalités spécifiques d'anes	thésie, r	réanimat	ion et urg	gence lié	es aux di	fférents t	ypes d'ir	iterventi	on et aux	130		10									
UE 3.3.1 Les chirurgies		30		35						65		5	évaluation écr	te individuelle	associant con	trôle de conna	ssances et anal	yse de situatio	n par semestre	1	Evaluations
UE 3.3.2 Les terrains du patient		45		20						65		5	évaluation écr	te individuelle	associant con	trôle de conna	ssances et anal	yse de situatio	n par semestre	!	simultanées
ECTS		7		7						14											
UE4 EXERCICE DU METIER D'IADE dans des doma spécifiques	ines	30		0		110		45		185	50	10									
UE 4.1 Pathologie et grands syndrômes						45				45		2	évaluation écr	te individuelle	e associant con	trôle de conna	ssances et anal	yse de situatio	n		Evaluation simultanée à l'UE 4.3
UE 4.2 Techniques et Organisation des soins								45		45		2	évaluation écr	te individuelle	e associant con	trôle de conna	ssances et anal	yse de situatio	n		
UE 4.3. Gestion de la douleur						40				40		2	évaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation					Evaluation simultanée à l'UE 4.1			
UE 4.4 Vigilances		30								30		2	contrôle indivi	duel de conna	issances / CUP	en pratique te	rrain ou en sin	nulation			
UE 4.5 Qualité et Gestion des Risques						25				25		2	travail de gro	ipe restreint a	nalyse d'un in	cident critique	à partir d'une f	iche d'incident			

ETCS		2				6		2		10											
UE5 ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE	-	15		15		60		35		125	60	6									
UE 5.1. Statistiques						10				10		1	analyse comm	entée d'une é	tude statique e	en groupe resti	reint en lien av	rec l'économie o	de la santé et l'	épidémiologie	Evaluation simultanée à l'UE 1.4 et 5.5
UE 5.2 Methodologie de recherche. Les essais cliniques.						20				20		2	stage et rappo	rt de stage re	therche (4 ECTS	S+2 ECTS)					
UE 5.3. Analyse commentée d'articles scientifiques								20		20		1	analyse comm	entée d'un ar	tide scientifiqu	e en groupe re	streint préser	ntation écrite e	t /ou orale		
UE 5.4 Langue vivante		15		15		15		15		60		1	présence et p	articipation (s	emestre 1,2,3)	et abstract du	mémoire (sen	nestre 4)			Evaluation simultanée à l'UE7 en semestre 4
UE 5.5 Informatique						15				15		1	utilisation des	logiciels de bu	reautique pour	r présentation	d'un travail co	llectif.			Evaluation simultanée à UE 5.1 et 1.4
ECTS						4		2		6		6									
UE6 INTEGRATION DES SAVOIRS		40		30		30		30		130	50	10									
UE 6.1. Intégration des savoirs de l'IADE : phase 1		40								40		3	travail d'analy	se d'une situat	ion clinique réa	alisée en group	e restreint ou	en individuel			
UE 6.2 Intégration des savoirs de l'IADE : phase 2				30						30		3	travail d'analyse d'une situation dinique rélalisée en groupe restreint ou en individuel								
UE 6.3 Intégration des savoirs de l'IADE : phase 3						30				30		2	trausil "analuse d'una citration dinique rélalicée en moune rectraint ou en individuel								
UE 6.4 Intégration des savoirs de l'IADE : phase 4								30		30		2	travail d'analy	se d'une situat	ion dinique rél	alisée individu	elle				Evaluation simultanée à l'UE 1.5
ECTS		3		3		2		2		10											
UE7 MEMOIRE PROFESSIONNEL						35				35	70	6									
UE 7. Mémoire professionnel						35				35			Rédaction d' Soutenance			e de recherc	he (8 pages n	naxi) , de l'ab	stract à prése	nter à la SFAR	
ECTS								6		6		6									
		280	0	210	0	280	0	140	0	910	<u>350</u>										
ECTS théorie		16		14		16		14		60		60									
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES)	14	490	14	490	14	490	16	560	58	2030			Evaluation d	es compéter	ces IA en prat	tique et en si	tuation dans	tous les stage	es		
ECTS stage		14		16		14		16		60		60									
<u>LEGENDE</u>																					
vert = évaluation individuelle jaune = évaluation collective																					

Calendrier des sessions d'évaluation :

Semestre 1	Modalités 2025-2026											
UE 2.1. ANATOMIE PHYSILOGIE INTEGREE	Évaluation interprofessionnelle et écrite des connaissances	Écrit + oral	Présentation orale de 20 min (Quitus)	S1:1 ECTS								
UE 2.2. Physique, biophysique, chimie et biologie cellulaire	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	1h écrit individuel sur table		En S2 :1 ECTS							
UE 2.3. Physiologie intégrée et physiopathologie	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	1h écrit individuel sur table	En S1 :1 ECTS	En S2 :1 ECTS							
UE 2.4. Pharmacologie générale	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	30 mn écrit individuel sur table	En S1 : 1 ECTS								
UE 2.5. Pharmacologie spécifique à l'anesthésie, la réanimation, les urgences	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	30 mn écrit individuel sur table	En S1 :1 ECTS	En S2 :2ECTS							
UE 3.1.Techniques d'anesthésie , réanimation ,et urgences , principes et mises en œuvre Principes et mise en œuvre	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	2h écrit individuel sur table	En S1 : 2 ECTS								
UE 3.3.1 Les chirurgies	Évaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	QCM et QROC et Cas cliniques	1h écrit individuel sur table	En S1 : 2 ECTS	En S2:3 ECTS							
UE 3.3.2 Les terrains du patient (45h)	Évaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	QCM et QROC et Cas cliniques	1h écrit individuel sur table	En S1 : 2 ECTS	En S2:3 ECTS							
UE 5.3 Langue vivante (15h)	Travail en ligne (Mischool)	Plateforme	Connexion 15h + note évaluation des exercices Mischool	En S1 : validation/plateforme								
UE 6.1 Raisonnement clinique et sciences infirmières	Évaluation interprofessionnelle et écrite des connaissances	Écrit + oral	Sur plateforme LEARNOS	S1:1 ECTS								
UE 62 Intégration des savoirs S1	Analyse de situation avec analyse de cas clinique et présentation orale	Écrit + oral	Travail en groupe : écrit + 20 mn de présentation orale	En S1 : 2 ECTS								

Semestre 2	Modalités 2025-2026											
UE 2.2. Physique, biophysique, chimie et biologie cellulaire	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	1h écrit individuel sur table	En S2 : 1 ECTS								
UE 2.3. Physiologie intégrée et physiopathologie	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	1h écrit individuel sur table	En S2 : 1 ECTS								
UE 2.5. Pharmacologie spécifique à l'anesthésie, la réanimation, les urgences	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	30 mn écrit individuel sur table	En S2 : 2 ECTS								
UE 3.2.Techniques d'anesthésie , réanimation ,et urgences , principes et mises en œuvre Principes et mise en œuvre	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	2h écrit individuel sur table	En S2 : 2 ECTS								
UE 3.3.1 Les chirurgies	Évaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	QCM et QROC et Cas cliniques	1h écrit individuel sur table	En S2 : 3 ECTS								
UE 3.3.2 Les terrains du patient	Évaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	QCM et QROC et Cas cliniques	1h écrit individuel sur table	En S2 : 3 ECTS								
UE 4.2 vigilances (hémovigilance)	Évaluation individuelle	Plateforme et TP	QCM CULM	En S2 : 1 ECTS	En S3 : 3 ECTS							
UE 5.3 Langue vivante (15h)	Travail en ligne (Mischool)	Plateforme	Connexion 15h + note évaluation, exercices Mischool	En S2 : validation/plateforme								
UE 6.3 Intégration des savoirs S2	Analyse de situation avec analyse de cas clinique et présentation orale	Écrit + oral	Travail en groupe : écrit + 20 mn de présentation orale	En S2 : 2 ECTS								

Semestre 3		Modalités 2025-2026											
UE 1.5 commune : Droit, Ethique et Déontologie	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	Travail écrit	Organisé par la Faculté de Droit : 2h écrit individuel	En S3 : 2 ECTS									
UE 1.1 commune : Psycho-Sociologie, Anthropologie.	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	1h écrit individuel sur plateforme Learneos	En S3 : 1 ECTS									
UE 4.1 : Pathologie et grands syndromes	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC et cas cliniques	2h écrit individuel sur table	En S3 : 2 ECTS									
UE 4.4 : Gestion de la douleur	Évaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	2h écrit individuel sur table	En S3 : 2 ECTS									
UE 5.3 : Langue vivante	Travail en ligne (Mischool)	Plateforme	Connexion minimale sur plateforme		En S4 : 1 ECTS								
UE 6.3 Intégration des savoirs N°3	Analyse de situation avec analyse de cas clinique et présentation orale	Écrit + oral	Travail en groupe : écrit + 20 mn de présentation orale	En S3 : 2 ECTS									
UE 5.2 Analyse commentée d'articles scientifiques		Evaluation individuelle inter écoles		En S3 : 1 ECTS									
UE 5.4 Informatique		Evaluation individuelle inter écoles		En S3 : 1ECTS									

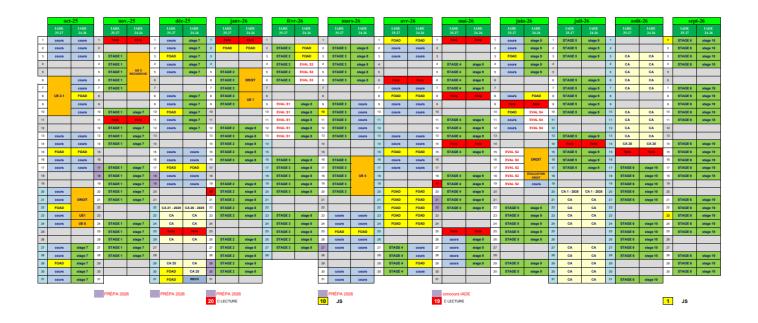
Semestre 4		Modalités 2020-2021 post covid										
UE 4.3 Techniques et organisations des soins.	Evaluation individuelle et écrite des connaissances	QCM et QROC	2h écrit individuel sur table	En S4 : 2 ECTS								
UE 1.2 Santé publique : organisation de la santé UE 1.3 Communication projet. UE 1.4 Pédagogie	Conduite d'un projet pédagogique à destination d'IFSI / Master Ingénierie de la Santé , Ingénierie biomédicale	Présentation d'un dossier et orale	Ecriture d'un dossier faisant apparaitre les notions abordées dans les enseignements. Réalisation de l'enseignement.	En S4 : 3 ECTS								
UE 5.3 : Langue vivante	Travail en ligne (Mischool) + présentation écrite et orale en anglais du mémoire.	QCM et QROC et Cas cliniques	Travail individuel: connexion Mischool. Travail écrit en groupe	En S4 : 1 ECTS								
UE 7 Mémoire	Travail de recherche scientifique	Ecrit et oral	30 min de présentation dont 10 min de discussion	En S4 : 6 ECTS								
UE 4.2 commune : Les vigilances	Travail en groupe interdisciplinaire	TD	Rendu d'un travail de groupe (quitus)	En S4 : 2 ECTS								
UE 6.4 Intégration des savoirs S4	Analyse de situation avec analyse de cas clinique et présentation orale	Ecrit + oral	Travail en groupe : écrit + 20 mn de présentation orale	En S4 : 2 ECTS								
UE 5.5 Statistiques			Travail de recherche	En S4 : 1 ECTS								
UE 5.1 Méthodologie de recherche			Travail de recherche	En S4 : 2 ECTS								

En cas de rattrapage, la seconde session est organisée. La note attribuée à la session de rattrapage annule et remplace la note obtenue à la 1^{ère} épreuve, en vue de l'attribution des ECTS.

Le planning prévisionnel des évaluations écrites est proposé de la façon suivante pour l'année 2025-2026 :

- Février pour les évaluations de S1 et S3
- Juin pour les évaluations de S2 et S4

Ecoles de Spécialité ANNEE SCOLARRE 2024 202



4 DELIVRANCE DU DIPLOME.

Selon l'arrêté du 23 juillet 2012,

Art 25 : « Le diplôme d'État d'infirmier anesthésiste s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des 7 compétences du référentiel défini à l'annexe 2 :

- 1° 60 crédits européens pour les unités d'enseignement ;
- 2° 60 crédits européens pour la formation pratique en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence
- 2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

Art 27 : Le jury d'attribution du diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, comprend :

- 1° Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ;
- 2° Le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional en agence régionale de santé;
- 3° Le directeur d'école d'infirmiers anesthésistes ;
- 4° Le responsable pédagogique ;

- 5° Un formateur permanent de l'école d'infirmiers anesthésistes ;
- 6° Un cadre infirmier anesthésiste ou un infirmier anesthésiste en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage ;
- 7° Un médecin anesthésiste participant à la formation des étudiants ;
- 8° Un enseignant-chercheur participant à la formation.

Dans les régions où il existe plusieurs écoles, chaque école doit être représentée.

Art 28 : Le jury d'attribution du diplôme d'État d'infirmier anesthésiste se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et du procès-verbal du dernier jury semestriel. Le dossier comporte :

1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement ;

2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en stage

5 ÉVALUATION DE LA QUALITÉ.

5.1 <u>Démarche qualité.</u>

Le système d'évaluation normative et des stages fait l'objet d'une évaluation régulière par le recueil des avis des parties prenantes. Des fiches déclaratives d'événements indésirables sont à disposition des étudiants. Elles seront étudiées et traitées par la cellule qualité des écoles de spécialité.

5.2 Indicateurs de suivi.

- Indice de satisfaction
- Points forts
- Points à améliorer
- Nombre d'évènements indésirables
- % de réussite

BIBLIOGRAPHIE.

- OIF (Organisation internationale de la Francophonie) Guide n°5, Conception et réalisation d'un référentiel évaluation, Québec, 2009
- VIOLET Patrick (sous la direction de). Méthodes pédagogiques pour développer la compétence. Manuel pratique à l'usage des formateurs. De Boeck, 2011.
- Nicole Loraux et Corinne Sliwka (2006), Formateurs et formation professionnelle : l'évolution des pratiques. Editions Lamarre, Paris, Tome 2, p255
- Annie Goudeaux, Nicole Loraux et Corinne Sliwka(2003), Formateurs et formation professionnelle. Editions Lamarre, Paris.
- Université Paris Descartes (http://wiki.univ-paris5.fr/wiki/Taxonomie de Bloom)

ANNEXE 1: MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES CHARTE

DES EXAMENS en vue de l'obtention du DEIA

(Directement inspirée de la charte des examens de l'Université de Lorraine, version Mars 2018)

CHARTE DES EXAMENS (hors concours)

1 - Conditions requises pour se présenter aux épreuves

Les conditions requises pour se présenter à un examen sont d'être régulièrement inscrit. L'inscription **obligatoire** est annuelle et effective après acquittement du droit de scolarité afférent au diplôme concerné.

L'inscription vaut inscription aux examens.

2 - Organisation des sessions d'examens

Le Conseil Pédagogique, sur proposition de l'équipe pédagogique, arrête le calendrier des examens pour l'année en cours.

Ce calendrier est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et sur le site de l'école au cours du 1^{er} trimestre de l'année universitaire concernée.

Pour chaque semestre de chaque année universitaire, 2 sessions d'examens sont organisées (première session et deuxième session) sauf modalités particulières.

Le calendrier des examens, comportant la date, l'heure et le lieu de chaque épreuve, doit être affiché (et éventuellement mis en ligne dans l'ENT) au plus tard deux semaines avant le début des épreuves et ne doit plus être modifié sauf cas de force majeure constaté par le directeur de l'école.

Une convocation individuelle est envoyée aux étudiants bénéficiant de modalités pédagogiques particulières.

La défaillance à la première session ne peut avoir pour effet d'empêcher l'étudiant de se présenter à la deuxième session. Celle-ci est ouverte de plein droit dès lors que les modalités propres aux épreuves le permettent.

Toutes les informations écrites et affichées devront être datées. L'affichage papier le cas échéant se fait sur un panneau, exclusivement réservé à cet effet.

Il est préconisé, dans la mesure du possible, d'intégrer une période de suspension des cours, TD, TP (période dite de « révision »), avant les sessions d'examen en fin de semestre. Ces interruptions d'enseignements doivent être similaires dans le cas de formations multi-sites. En cas d'impossibilité, toute mesure doit être prise concernant les derniers enseignements réalisés.

Les périodes d'examens, ainsi que ces éventuelles périodes de révision, sont mentionnées sur le calendrier annuel. Si les examens suivent une période de congés, alors la période de révision est incluse dans celle-ci.

Le délai entre la première et la deuxième session est au minimum de 5 jours après la publication des résultats. Des dispositifs pédagogiques d'accompagnement sont mis en oeuvre sur proposition du formateur référent.

3 - Droits et devoirs de l'étudiant

L'étudiant doit :

- Composer personnellement
- N'utiliser que les documents et matériels expressément autorisés sur le sujet ou indiqués dans la salle
- Se présenter sur le lieu d'examen au minimum ¼ d'heure avant le début de l'épreuve
- Déposer dans l'espace désigné ses effets personnels (sac, cours, fiches, téléphone portable éteint et tout autre objet non expressément autorisé)
- Avoir sur lui les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant impérative ou certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité. Tout étudiant non inscrit sur les listes d'émargement telles qu'affichées et ne pouvant présenter sa carte d'étudiant ou un certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité, n'est pas autorisé à composer)

- Signer personnellement la liste d'émargement
- S'installer à la place réservée et attribuée en cas de numérotation des places
- N'utiliser que les copies d'examen et les brouillons mis à sa disposition par l'école
- Remettre impérativement sa copie même si celle-ci est blanche, au plus tôt après la première heure de composition pour une épreuve dont la durée atteint ou excède deux heures, ou après la moitié du temps prévue pour les épreuves dont la durée est strictement inférieure à deux heures. L'en-tête de sa copie devra être rempli y compris si l'étudiant rend une copie blanche.

L'étudiant :

- Ne doit pas communiquer avec un tiers
- Ne doit pas quitter la salle d'examen définitivement :
 - avant d'avoir satisfait au contrôle d'identité
 - avant la première heure de composition pour une épreuve dont la durée atteint ou excède deux heures, ou après la moitié du temps prévue pour les épreuves dont la durée est strictement inférieure à deux heures
 - sans avoir émargé la remise de sa copie
 - ne doit pas, dès lors qu'il aura quitté la salle, regagner celle-ci une fois sa copie remise.

Les étudiants qui demandent à quitter provisoirement la salle ne pourront y être autorisés que s'il est accompagné d'un surveillant. Leur copie reste à sa place attribuée. L'absence sera signalée sur le procès-verbal d'examen

L'accès de la salle d'examen reste autorisé par le surveillant à tout étudiant retardataire qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, seulement si le retard est dû à un empêchement justifié et n'excède pas ¼ de la durée de l'épreuve.

Aucun délai supplémentaire de composition, au-delà de l'heure de fin de l'épreuve, ne sera accordé à l'étudiant concerné, la mention du retard et des circonstances seront portés sur le procès-verbal d'examen.

4 - Droits et devoirs de l'école d'IADE.

Une journée d'examens ne peut prévoir plus de sept heures d'épreuves, une coupure minimum d'une heure pour le déjeuner étant prévue. Entre deux épreuves une pause d'au moins un quart d'heure minimum est prévue (sauf épreuves groupées).

Des dispositions particulières propres aux étudiants en situation de handicap doivent être prises dans le respect de la réglementation en vigueur.

Chaque copie précise sur les documents ou les matériels autorisés, le nom de la matière et de l'UE, la durée, la date de l'épreuve, la session d'examen.

Le formateur est :

- Responsable de la composition du sujet, selon les modalités retenues et dans le respect des propositions de chaque enseignant de l'UE
- Responsable de la transmission des sujets à la direction de l'école selon le calendrier prévu La direction de l'école est :
- Responsable de l'organisation des épreuves selon le calendrier validé
- Responsable de la validation des sujets et de leur transmission au secrétariat
- Met en œuvre les moyens garantissant la participation de tous les étudiants et en particulier ceux en situation de handicap

Le secrétariat :

- Recoit les sujets, en assure la duplication dans la plus stricte confidentialité.
- S'assure que les sujets sont tirés en nombre suffisant, mis sous pli, cachetés et conservés dans un endroit sécurisé
- Assure l'affichage des listes des étudiants autorisés à composer le cas échéant
- Assure la disponibilité et l'identification des salles d'examen
- Prépare avec le formateur les salles d'examen, veille à l'installation des étudiants dans celles-ci de sorte que, autant que faire se peut, une place vide sépare chacun d'entre eux,
- Prépare, avec les formateurs :

- la liste d'émargement
- le procès-verbal de surveillance d'examens, le procès-verbal de présomption de fraude
- le nombre d'exemplaires du sujet parfaitement lisible
- les copies
- les papiers de brouillon facilement identifiables (couleur)

5 - Fraude - Plagiat

Les étudiants auteurs d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve s'exposent à passer devant la commission de discipline apte à apprécier les sanctions éventuelles encourues.

Le plagiat est une fraude et est sanctionné comme tel.

Avant toute décision, pour évaluer s'il y a plagiat, le Président de jury semestriel peut solliciter l'avis d'un ou plusieurs enseignants extérieurs à ceux de l'UE dans laquelle est positionné l'examen.

Les surveillants sont habilités à exercer un contrôle strict des identités et du matériel autorisé. Ils sont également mandatés pour intervenir en cas de constat de tentative de communication entre étudiants ou avec l'extérieur.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant :

- Prend toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'examen
- Saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits
- Dresse immédiatement un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Dans le cas où la personne qui devait composer aurait été remplacée par une autre n'ayant aucune qualité pour ce faire ou de trouble affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par le surveillant.

La fraude est portée à la connaissance immédiate du Président du jury semestriel et de la directrice de l'école. Cette dernière est seule habilitée à demander la saisine du Conseil de discipline.

Pendant que la procédure suit son cours, l'étudiant poursuit normalement le déroulement de son épreuve ; sa copie est traitée comme celle des autres étudiants ; il est admis à participer à l'ensemble des épreuves de la session. Le jury délibère normalement sur les résultats obtenus par l'étudiant y compris à l'épreuve, objet de la saisie du Conseil de discipline. Ses résultats ne lui sont pas communiqués avant le jugement de la commission. Conformément à l'article 36 de l'arrêté du 12 juillet 2019, les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants sont :

- 1) l'avertissement
- 2) le blâme
- 3) l'exclusion temporaire de l'école
- 4) l'exclusion définitive de l'école

6 - Surveillance des examens

Le responsable de la ou des salles est prioritairement l'enseignant qui a proposé le sujet de l'examen ou en cas d'empêchement de celui-ci, son remplaçant (un enseignant). Il doit être joignable pendant toute la durée de l'épreuve y compris lors de l'ouverture de la salle d'examen, l'entrée et la sortie des étudiants (au moins un enseignant doit être disponible pour répondre à d'éventuelles questions portant sur le sujet). L'ensemble de l'équipe pédagogique peut assurer la surveillance de l'épreuve.

Les surveillants doivent :

- Être présents à l'ouverture de la salle
- Faire émarger les étudiants
- Assurer une vigilance stricte pendant toute la durée de l'épreuve
- En cas d'urgence, accompagner un étudiant obligé de sortir momentanément de la salle
- Indiquer sur un tableau en début de séance, l'heure réelle de début et de fin de l'épreuve.

Pendant et à l'issue de l'épreuve, les surveillants doivent obligatoirement :

- Remplir le procès-verbal de surveillance d'examen sur lequel figurent :
 - le nombre d'étudiants présents et absents
 - le nombre de copies remises par les étudiants
 - les observations ou incidents constatés pendant l'examen (fraudes, retards, sorties momentanées, etc.)
- Remettre au responsable de l'épreuve les copies d'examen
- Remettre à l'administration les copies d'examen en cas d'absence du responsable, la liste d'émargement,

Les surveillants ne doivent en aucun cas laisser des copies et des brouillons dans la salle d'examen après leur départ.

Dispositions spécifiques aux étudiants en situation de handicap :

Les étudiants qui bénéficient d'un aménagement de leurs épreuves (temps de composition supplémentaire, salle individuelle ...) devront être surveillés par un enseignant. La durée de la surveillance est égale à la durée aménagée de l'épreuve.

7 - Résultats des examens

La direction de l'école est responsable de la levée d'anonymat des copies dans ses locaux. Les enseignants lui remettent les copies dans les délais fixés par l'équipe pédagogique et précisé dans le courrier accompagnant les copies.

Les enseignants sont responsables de leurs copies. En cas de copie perdue, le Jury Semestriel (JS) statue sur la décision à adopter. En cas de copie non rendue, l'étudiant n'aura pas de note, ni d'absence. Le jury utilisera le « zéro » comme valeur dans le calcul de la moyenne.

Lorsque la correction d'une épreuve fait intervenir plusieurs correcteurs, une harmonisation de la notation est assurée par le responsable de la matière.

Les notes d'examens sont portées à la connaissance des étudiants au plus tard 3 jours ouvrables après la délibération du JS dont la composition est conforme à l'arrêté du 23 juillet 2012. Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable et en tout état de cause avant l'évaluation suivante.

Aucune note ne sera communiquée avant la délibération du JS. Il est le seul habilité à procéder à d'éventuelles modifications de notes. Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

Toute erreur dûment prouvée doit être signalée par écrit au Président du jury qui pourra saisir le Jury Semestriel pour une modification. Le Président de jury saisi d'une irrégularité a l'obligation de réunir à nouveau le jury pour qu'il délibère.

Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de publication des résultats. Aucune note ni résultat ne sera donné par téléphone, les relevés de notes et attestations ne sont adressés qu'aux étudiants personnellement.

Ils peuvent être transmis à un organisme de vérification sur autorisation de l'étudiant.

Les résultats du semestre sont remis en main propre à chaque étudiant par le formateur responsable de son suivi pédagogique.

Les étudiants ont droit à la communication de leur copie sur demande expresse de leur part.

8 - Résultats du Diplôme d'État

La délivrance du diplôme et la validation finale des UE sont prononcées après délibération du jury du Diplôme d'État. Celui-ci délibère à partir des résultats obtenus par les étudiants à l'ensemble des épreuves (théoriques et stages).

ANNEXE 2 : MÉTHODOLOGIE ATTENDUE DES TRAVAUX ÉCRITS

Au cours des études IADE, plusieurs évaluations sont à organiser autour d'un travail écrit (individuel ou collectif)

Ils peuvent être le reflet de :

- Retour d'expérience
- Rapport d'étonnement
- Rapport d'audit
- Réflexion autour d'un thème professionnel
- Analyse de documents en lien avec les enseignements.

COMPÉTENCES VISÉES.

Ces travaux écrits permettent de développer particulièrement deux compétences IADE :

- Compétence 4 : Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation. 8. Analyser, adapter et actualiser sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques en anesthésie-réanimation et douleur.
- **Compétence 7** : Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie
 - 1. Rechercher et sélectionner les informations ou textes réglementaires notamment relatifs à l'exercice professionnel IADE.
 - 2. Analyser et synthétiser les documents professionnels et scientifiques.
 - 3. Conduire des études à visée professionnelle (évaluation des dispositifs médicaux, technique) contribuant à la recherche médicale et à la recherche en soins en anesthésie, réanimation, urgences et analgésie.
 - 4. Elaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de communications orale et écrite.
 - 5. Construire une problématique de recherche résultant de la confrontation entre des données théoriques scientifiques et des observations portant sur une pratique professionnelle, et formuler un questionnement.
 - 6. Construire un cadre conceptuel en lien avec la problématique.
 - 7. Choisir et utiliser des méthodes et des outils d'enquête adaptés à l'objet de recherche.
 - 8. Exploiter les résultats de l'enquête et les analyser en vue d'améliorer la pratique professionnelle et d'enrichir les savoirs professionnels.

Dans le même temps, ils permettent de développer chez l'étudiant des **compétences** individuelles et/ou collectives :

- D'écriture professionnelle
- De réflexion et d'analyse d'un thème ou d'une problématique en lien avec des publications et l'enseignement dispensé
- De prise de parole et d'échange (si oral)
- De travail en commun (concertation, négociation, décision ...)

CHOIX PEDAGOGIQUES.

Les travaux demandés auront toujours un lien explicite avec la profession IADE et l'enseignement dispensé.

Pour tous ces travaux, certaines **règles sont communes** et doivent toujours être respectées et font l'objet d'une notation (voir pages suivantes):

- Normes de dactylographie.
- Normes de mise en page (page de titre, corps du document et 4^{ème} de couverture).
- Normes d'écriture de la bibliographie.

La **grille d'évaluation** de chaque travail sera portée à la connaissance des étudiants en cours d'année.

ORGANISATION.

Les attendus de chaque travail seront explicités aux étudiants.

Un délai suffisant sera donné pour la réalisation du travail, des temps de travail pourront être prévus à l'école.

Chaque écrit doit être rendu sous la forme d'un exemplaire papier + un fichier PDF.

La date limite de rendu doit être obligatoirement respectée, aucun délai ne sera accordé.

Rédaction et mise en forme selon les normes suivantes.

Normes de dactylographie.

- Impression en recto format A4, papier blanc.
- Reliure libre.
- Marges :
 - Marge de droite et gauche : 2.5 cm
 - Haut et bas de page : 2,5 cm
- Police et taille de caractère.
 - Du texte :
 - Arial Taille 11
 - ou Times New Roman, Taille 12
 - Pour les titres : 14 points
 - Pour les sous titres et le corps du texte: 12 points
 - Pour les notes de bas de pages : 10 points
- Interligne : 1,15 cm entre les lignes d'un même paragraphe.
- Interligne : double entre deux paragraphes.
- Pagination débutée à l'introduction.
- Les schémas et les tableaux doivent être numérotés, comportés un titre et être suivis de leurs références exactes.
- Les citations (phrase, paragraphe, passage ou même un mot) d'un auteur sont écrits entre guillemets et en italique, dans leur orthographe exacte et accompagnées en fin de citation par un renvoi bibliographique.

Normes de bibliographie.

La bibliographie est un élément clé du travail qui doit être réalisé avec beaucoup de rigueur (norme Vancouver). Ces consignes sont à respecter avec rigueur.



GUIDE POUR LA RÉDACTION DE RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les références bibliographiques doivent permettre d'identifier et de retrouver facilement le document (article de revue, thèse, livre, page web, actes de congrès, etc.) sur lequel vous appuyez votre argumentation dans votre rapport, votre mémoire ou votre thèse.

Il existe plusieurs styles pour rédiger et présenter vos références dans une bibliographie.

Le atyle Vancouver est une norme de présentation de références bibliographiques utilisée dans le domaine de la Santé.

DANS LE TEXTE DE VOTRE TRAVAIL (appel à citation)

Il existe deux méthodes :

 Méthode par auteur : nom du (des) auteur(s), date de publication (et page si besoin).

EXEMPLE: (Stoper, 1993, p. 13)

 Méthode par numéro : correspond à l'ordre de citation dans le texte.

EXEMPLE: (3)

Lorsqu'un document est cité plusieurs fois, il garde la même numérotation dans le texte et dans la bibliographie finale.

À LA FIN DE VOTRE TRAVAIL (bibliographie)

Il existe deux méthodes :

- Classez les références par ordre alphabétique du nom d'auteur. Si plusieurs références ont le même auteur, classez-les chronologiquement. Correspond à l'appel à citation par auteur.
- Classez les références par ordre croissant de numéro. Correspond à l'ordre de citation dans le texte.

METHODE CHOISIE POUR L'ERIA

PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES

- Si le document comporte plus de six auteurs, citez les six premiers suivis de « et al. ».
- Un auteur peut être un organisme.
 EXEMPLE: INPES.

AUTOMATISER SA BIBLIOGRAPHIE

Il existe de nombreux logiciels d'aide à la gestion et à la rédaction des références bibliographiques.

EXEMPLES: Zotero, Mendeley, Endnote, etc. Avec Zotero, utilisez le style Vancouver ou Van-

couver (author-date).

Renseignez-vous auprès de votre BU pour des formations.



EXEMPLE PRINCIPE

de publication.

Nom P. de(s) auteur(s). Titre du livre. N° | Bélanger M, Leblanc M-J, Dubost M. La nutrition. 4° édition. Ville d'édition : Éditeur ; Année 📗 éd. Montréal : Chenelière Éducation ; 2015.



CHAPITRE DE LIVRE

Sans contribution spécifique d'un auteur :

PRINCIPE

Nom P. des auteurs. Titre du livre. N° édition. Ville d'édition : Maison d'édition : Année de publication. Titre du chapitre ; pages du chapitre.

EXEMPLE

Rogé B. Autisme, comprendre et agir : santé, éducation, insertion, 3° édition, Paris : Dunod ; 2015. Chapitre 2. Le diagnostic de l'autisme et des autres troubles du développement ; p. 19-34.

Avec contribution spécifique d'un auteur :

PRINCIPE

Nom P. des auteurs du chapitre. Titre du chapitre. Dans : Nom, P. des auteurs. Titre du livre. N° édition. Ville : Éditeur ; année de publication. Pages du chapitre.

EXEMPLE:

Colson D. Opérations unitaires. Dans : Ronze, D. (éd.) Introduction au génie des procédés. Paris : Tec & Doc ; 2013, p. 273-491.



ARTICLE D'ENCYCLOPÉDIE

PRINCIPE

Nom P. des auteurs de l'article si il y en a. Titre de l'article. Dans : Nom de l'encyclopédie. Ville : Éditeur ; année de publication ou de mise à jour, pages de l'article ou Disponible sur : url.

EXEMPLE

Latrémouille C, Lintz F. Anatomie du cœur. Dans : EMC-Cardiologie, 2015, p.1-15. [Article 11001-A-10].

Pour un article de l'Encyclopédie Médico-Chirurgicale, préciser le numéro de l'article [entre crochets].



ARTICLE DE REVUE

PRINCIPE

EXEMPLE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre de l'article. Titre abrégé de la revue. Année ; volume (numéro) : pages. [PMID ou DOI] (facultatif). Priest JR, Yang W, Reaven G, Knowles JW, Shaw GM. Maternal midpregnancy glucose levels and risk of congenital heart disease in offspring. JAMA Pediatr. 2015;169(12):1112-6. [PMID 26457543].

Abréger le nom de la revue selon l'abréviation officielle.



ARTICLE DE REVUE NUMÉRIQUE EN LIBRE ACCÈS

PRINCIPE

EXEMPLE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre de l'article. Titre abrégé du périodique [en ligne]. Année [cité le date où le document a été consulté] ; volume (numéro) : pages. Disponible sur : url Hisakata R, Nishida S'ya, Johnston A. An adaptable metric shapes perceptual space. Curr Biol [en ligne]. 2016 [cité le 9 octobre 2019]; 26(14):1911–5. Disponible sur : http://www.cell.com/current-biology/abstract/S0960-9822(16)30544-9

Si l'article est disponible via une base de données avec authentification (EXEMPLE : Europresse) : ne pas citer l'url.



SITE OU PAGE WEB

PRINCIPE

EXEMPLE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre du site ou de la page [en ligne]. Date [cité le date où le document a été consulté]. Disponible sur : url OMS, Organisation Mondiale de la Santé. Tuberculose [en ligne]. 2018 [cité le 9 octobre 2019]. Disponible sur : http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs104/fr



TEXTE JURIDIQUE

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre. Référence du texte, date. Paragraphe ou article (facultatif)

EXEMPLE

Ministère de la santé et des sports. Arrêté du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient. Annexe 1.



BREVET

PRINCIPE

Nom P. de(s) inventeur(s); Nom P. de(s) titulaire(s). Titre. Référence. Date.

EXEMPLE

Lacaze G, inventeur ; Altade Société, titulaire. Implant endo-osseux à ancrage amélioré. French Patent FR 2 965 473 B1. 5 octobre 2010.



MÉMOIRE OU THÈSE

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre de la thèse ou du mémoire [thèse ou mémoire]. Ville : Université ou école ; année. Nombre de pages.

EXEMPLE

Larzillière C. Connaissance de l'hypertension artérielle par la population. Conséquences sur le contrôle [thèse]. Nancy : Université de Lorraine ; 2015 [cité le 9 octobre 2019]. 57 p. Disponible sur : http://docnum.univ-lorraine.fr/public/BUME-D_T_2015_LARZILLIERE_CHLOE.pdf



CONGRÈS

PRINCIPE

Nom P. de(s) directeur(s), dir. Titre du livre ou de la communication. Nom du congrès ; Jour mois année ; ville, pays du congrès. Ville d'édition : maison d'édition ; année.

EXEMPLE

Bertière MC, Soustre Y, dir. Femmes & nutrition : actualités et implications pratiques. Cerin Symposium [org. par le Centre de recherches et d'informations nutritionelles]; 26-27 octobre 2000; Paris, France. Paris : Cerin; 2001.



BU.UNIV-LORRAINE.FR

Dans le cadre des études IADE, seules les ressources issues des sites professionnels sont admises et reconnues (SFAR, SRLF, ADARPEF, etc.) ainsi que les documents publiés dans des revues indexées.

Les sites de vulgarisation scientifique ou médicale n'ont aucune place dans la bibliographie des écrits des étudiants IADE (wikipedia, doctissimo,etc.)

Le plagiat.

Toute citation, référence, allusion à un auteur, à un texte doit faire l'objet d'un renvoi bibliographique. La retranscription reformulée de la pensée d'un auteur est également accompagnée d'un renvoi bibliographique.

Tout non-respect de cette règle est considéré comme du plagiat et entraine l'attribution de la note « zéro » et l'application des mesures prévues au règlement intérieur.

En cas de soutenance orale.

Règles à respecter.

- Utilisation **obligatoire** d'un support numérique : Power Point (lien avec UE 5.4 Informatique).
- En cas de travail de groupe, lors de la soutenance orale, la **prise de parole de chaque membre du groupe est obligatoire**.
- Respecter le délai de présentation imparti (compter 1 diapo pour 2 minutes de présentation).

Normes de présentation du Power Point.

Conseils pratiques

- Noter maximum 2 informations/diapo (idéalement 1 seule).
- Privilégier les écritures Helvetica et Arial (car elles sont les plus lisibles).
- Utiliser des graphiques à bon escient.
- Eviter les diapositives animées.
- Ecrire en clair sur un fond foncé, et en foncé sur fond clair pas plus de 3 couleurs sur une même diapositive.
- Compléter votre exposé par la remise d'un document écrit si c'est utile.

<u>Plan commun à tous les écrits à rendre.</u>

- 1. Page de couverture (voir modèle pages suivantes)
- 2. Remerciements éventuels
- 3. Table des matières et indexation des tableaux et figures automatiques
- 4. Glossaire des sigles utilisés
- 5. Corps de l'écrit
- 6. Bibliographie
- 7. Annexes si besoin
- 8. 4ème de couverture : Résumé + Mots clés (voir pages suivantes)

PAGE DE TITRE



CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

Grand Est

ÉCOLE RÉGIONALE DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES

1 rue Joseph Cugnot – CO 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex

②: 33 (0) 3.83.85.80.73 □: iade@chru-nancy.fr



UFR en Santé, Département Professions en Santé

TRAVAIL DE

Tapez ici le TITRE PRINCIPAL [Tapez ici un éventuel SOUS TITRE]

Travail présenté par [tapez ici vos nom(s) et prénom(s)]
Promotion 20...-20...

Sous la direction (ou l'expertise ou avec l'aide) de [tapez ici le nom et prénom de la(les) personnes]

Année universitaire: 2025-2026

4^{ème} de couverture

[Tapez ici vos nom(s) et prénom(s)] Promotion 2025-2026

École Régionale des Infirmiers Anesthésistes du CHRU de Nancy Université de Lorraine – UFR Médecine, Département des Professions de Santé – Nancy

Travail écrit rendu dans le cadre de ...

Date de rendu: ...

Tapez ici le TITRE PRINCIPAL

[Tapez ici un éventuel SOUS TITRE]

RÉSUMÉ			

MOTS CLES: ...

ANNEXE3: CARNET DE STAGE

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIERS ANESTHESISTES EVALUATION DES COMPETENCES EN STAGE		3° seme	estre	
"Terrain de stage"				
NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS ANESTHESISTES : DA' Ecole des spécialités - ERIADE CHRU de Nancy	TES du		AU	
Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot 54000 NANCY	et du		AU	
NOM DE L'ETUDIANT : DU	REE (en heur	res):		126
	REE DES AB	SENCES:		
SERVICE: "Bloc opératoire"				
DISCIPLINE / NATURE DU STAGE : "Spécialité"	T	1	Is .	
Compétence 1 Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie	D	С	В	A
Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie				
Compétence 2 Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique	D	С	В	A
Analyse				
Anticipation				
Compétence 3 Mettre en oeuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention	D	С	В	A
Savoir faire				
Savoir agir de manière adaptée aux situations				
Réagir aux événements durant l'anesthésie de façon autonome				
				_
Compétence 4 Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation	D	С	В	A
Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation				
Compétence 5 Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie	D	С	В	A
Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie				
Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extra-hospitalière et de la prise en charge de la douleur	D	С	В	A
Travailler en équipe				
Se positionner professionnellement				
Compétence 7 Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie	D	С	В	A
Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie				
Date : Stage validé		Cachet	du lieu du :	stage
Signature du tuteur : Stage non valid	é 🔲			
Nom et signature de l'étudiant : Pour chaque ligne de critère évaluable, mettre une croix dans la colonne approprié	e.			

BILAN DE STAGE		3º semestre
NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS ANESTHESISTES :	DATES du	AU
Ecole des spécialités - ERIADE CHRU de Nancy Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot 54000 NANCY	et du	AU
NOM DE L'ETUDIANT :	DUREE (en heure	95):
PRENOM:	DUREE DES ABS	SENCES:
SERVICE:		
DISCIPLINE / NATURE DU STAGE :		
(A remplir par le tuteur à la fin de chaque stage au cours d'un e		
Ce bilan comporte des éléments de synthèse sur l'acquisition des éléments de compéter stage : ponctualité, politesse, tenue, implication, respect de	ice, ainsi que des eiem es consignes, etc	nents du comportement en
COMMENTAIRE DU TUTEUR sur la période écoulée :		
POINTS POSITIFS		
AXES D'AMELIORATION		
Date :		Signature du TUTEUR
		Cachet du lieu du stage
Nom et Prénom du tuteur :		
Qualité du tuteur :		

AND TO THE REPORT OF THE PROPERTY OF THE PROPE		3° semestre
BILAN DE MI-STAGE		Secteur extra hospitalier
		Secteur extra nospitalier
NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS ANESTHESISTES :	DATES du	AU
Ecole des spécialités - ERIADE CHRU de Nancy	et du	AU
Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot	erou	A0
54000 NANCY	DUREE (en heu	
NOM DE L'ETUDIANT :	DUREE DES A	
PRENOM:	DOREE DES AL	SSENCES.
SERVICE:		
DISCIPLINE / NATURE DU STAGE :		
(A remplir par le tuteur à mi-stage au cours d'un entretier		na dua masa ana ay na ay
Ce bilan comporte des éléments de synthèse sur l'acquisition des éléments de compéten stage : ponctualité, politesse, tenue, implication, respect de	oce, ainsi que des élé es consignes, etc	ments du comportement en
COMMENTAIRE DU TUTEUR sur la période écoulée :		
E		
J .		
		ni.
<u> </u>		
DOWNER POSITIFE		
POINTS POSITIFS		
AXES D'AMELIORATION		
·		
Date :		Signature du TUTEUR
Nom et Prénom du tuteur :		Cachet du lieu du stage
Qualité du tuteur :		

Guide pour l'évaluation des compétences des étudiants IADE en stage

	D	С	В	Α
	Les conditions d'exercice ne permettent pas de travailler en sécurité (manque ou délai trop long).	L'organisation est conforme et respecte les éléments de sécurité.	L'organisation est rapide, efficace et ergonomique en situation simple Les situations d'urgence potentielles sont connues ou repérées et explicitées.	L'organisation est rapide, efficace en toute situation (complexe, urgente)
ompétence 2 : Analyse	er la situation, anticiper les risques associé	s en fonction du type d'anesthésie, des cara	actéristiques du patient et de l'intervention e	et ajuster la prise en charge anesthésiq
	D	С	В	A
Analyse	Les éléments inhérents à la situation ne sont pas pris en compte.	L'analyse met en lien les éléments recueillis avec les connaissances théoriques et permet d'identifier les risques.	L'analyse permet la mise en place d'actions adaptées en situation simple. La situation clinique est comprise.	L'analyse permet de prévoir les actions préventive et/ou correctives adaptées et priorisées en situati complexe.
	D	С	В	A
Anticipation	Peu ou pas d'anticipation.	Anticipation des événements majeurs prévisibles en situation courante.	Anticipation des événements prévisibles dans une priorisation adaptée en situation simple.	Anticipation des événements prévisibles dans ur priorisation adaptée dans des situations complexe
			ction du patient et du déroulement de l'inter	120
Savoir faire	Compétence 3: Mettre en œuvre o D Les gestes sont inadaptés, inefficaces ou non conformes.	et adapter la procédure d'anesthésie en fond C Les gestes sont conformes et argumentés.	B Les gestes sont efficaces, conformes, argumentés et respectent des critères d'ergonomie et d'économie.	Vention A De plus, les gestes sont rapides.
Savoir faire	D Les gestes sont inadaptés, inefficaces ou non	С	B Les gestes sont efficaces, conformes, argumentés et	A
avoir agir de manière	D Les gestes sont inadaptés, inefficaces ou non conformes.	C Les gestes sont conformes et argumentés.	B Les gestes sont efficaces, conformes, argumentés et respectent des critères d'ergonomie et d'économie.	A De plus, les gestes sont rapides.
avoir agir de manière laptée aux situations	D Les gestes sont inadaptés, inefficaces ou non conformes. D Les variations des conditions de prise en charge ne	C Les gestes sont conformes et argumentés. C Les variations des conditions de prise en charge sont	B Les gestes sont efficaces, conformes, argumentés et respectent des critères d'ergonomie et d'économie. B Les variations des conditions de prise en charge sont	A De plus, les gestes sont rapides. A
Savoir faire avoir agir de manière daptée aux situations éagir aux évènements urant l'anesthésie de façon autonome	D Les gestes sont inadaptés, inefficaces ou non conformes. D Les variations des conditions de prise en charge ne sont pas identifiées.	C Les gestes sont conformes et argumentés. C Les variations des conditions de prise en charge sont identifiées.	B Les gestes sont efficaces, conformes, argumentés et respectent des critères d'ergonomie et d'économie. B Les variations des conditions de prise en charge sont intégrées et prises en compte.	A De plus, les gestes sont rapides. A De plus avec efficacité et rapidité. A
avoir agir de manière daptée aux situations éagir aux évènements urant l'anesthésie de	D Les gestes sont inadaptés, inefficaces ou non conformes. D Les variations des conditions de prise en charge ne sont pas identifiées. D Absence d'anticipation et d'initiative ou initiatives inadaptées ou non argumentées.	C Les gestes sont conformes et argumentés. C Les variations des conditions de prise en charge sont identifiées. C Propose et argumente ponctuellement des initiatives	B Les gestes sont efficaces, conformes, argumentés et respectent des critères d'ergonomie et d'économie. B Les variations des conditions de prise en charge sont intégrées et prises en compte. B Met en œuvre des initiatives adaptées et argumentées dans les situations courantes.	A De plus, les gestes sont rapides. A De plus avec efficacité et rapidité. A Met en œuvre des initiatives adaptées de manièr
ovoir agir de manière laptée aux situations agir aux évènements urant l'anesthésie de	D Les gestes sont inadaptés, inefficaces ou non conformes. D Les variations des conditions de prise en charge ne sont pas identifiées. D Absence d'anticipation et d'initiative ou initiatives inadaptées ou non argumentées.	C Les gestes sont conformes et argumentés. C Les variations des conditions de prise en charge sont identifiées. C Propose et argumente ponctuellement des initiatives dans les situations courantes.	B Les gestes sont efficaces, conformes, argumentés et respectent des critères d'ergonomie et d'économie. B Les variations des conditions de prise en charge sont intégrées et prises en compte. B Met en œuvre des initiatives adaptées et argumentées dans les situations courantes.	A De plus, les gestes sont rapides. A De plus avec efficacité et rapidité. A Met en œuvre des initiatives adaptées de manièr